



Resilier location effecué sans signature et recupérer ces arrhes

Par **elrika**, le **24/02/2008** à **07:12**

bonjourrrnrhier j'ai été visiter un studio que ne me conviens plusrrnrJ'ai donner un chèque pour les arrhes, mais je n'ai signer aucun papier, est-il possible de résilier mon contrat, et de recuperer mes arrhes ?rrnrJE viens de penser que mon père qui a porte caution est pour le moment sans emploi, est-ce que je peux jouer sur cela pour resilieret recuperer mes arhes ?rrnrbonne journée, merci de votre réponse

Par **Cassetete**, le **08/03/2008** à **13:41**

Bonjour Elrika.rnComment c'est terminé ton histoire ? As tu récupéré t arrhes ?rnAvec quelle société (particulier ?) cela s'est-il passé ? rnrnPour info, il m'arrive exactement la même chose et j'ai bien peur que cela soit la même société rnrnRéponds moi vite !

Par **Cassetete**, le **08/03/2008** à **13:42**

Bonjour Elrika.rnComment c'est terminé ton histoire ? As tu récupéré t arrhes ?rnAvec quelle société (particulier ?) cela s'est-il passé ? rnrnPour info, il m'arrive exactement la même chose et j'ai bien peur que cela soit la même société rnrnRéponds moi vite !

Par **elrika**, le **08/03/2008** à **19:08**

Bonjour, il ne s'agit pas d'une société mais d'un particulier.rnrnComme je n'avais pas les papiers à lui donner (les fiches de salaires d'un garants car mes parents sont au chômage depuis longtemps), il a bien voulu me rembourser la moitié en gardant le reste pour soit disant reposter des annonce sur le net alors qu'il n'avait pas enlever les ancienne annoncernrnJ'espère que cela va s'arranger de ton coté